



L'écho de l'Argentonne



■ **sommaire** bulletin communal de Rioux-Martin août 2018

| | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| Budget p. 3 | La vie associative p. 9 |
| Travaux et projets communaux. p. 4 | Pass Sud Charente p. 11 |
| La vie communale p. 7 | Informations diverses p. 12 |



Coordonnées de la mairie

Afin de vous faciliter l'accès à la mairie et aux services publics, la municipalité de Rioux-Martin a doublé les plages horaires d'ouverture au public (de 9 h à 18 h par semaine).

Le temps de travail des deux agents administratif reste le même, mais leurs missions évoluent afin de répondre à vos attentes.

Depuis l'été 2014 la mairie de Rioux-Martin est ouverte au public tous les jours, soit 5 demi-journées par semaine :

- ✓ le lundi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mercredi de 13 h 30 à 17 h
- ✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h

La mairie est ouverte toute l'année, mais en cas de fermeture exceptionnelle un avis est affiché sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du maire et des adjoints, en cas d'urgence.

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, le Bourg, 16210 Rioux-martin
Téléphone : 05 45 98 19 04 (un répondeur est disponible lorsque la mairie est fermée, vous pouvez laisser un message, nous vous rappellerons)

Fax : 05 45 98 21 08

Nouvelle et seule adresse e-mail de la commune :
rioux-martin@orange.fr

M. Le Maire, Gaël PANNETIER, est visible sur rendez-vous.
Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Son numéro de portable est le : 06 63 32 17 51

Pour vous accueillir :

Mme Annick Moreau, chargée de l'état civil (actes d'état civil, copie des actes, mariages), des élections, des formalités administratives (carte identité, carte grise...), de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.

Mlle Géraldine Nadaud, chargée des différents projets communaux, du journal communal et du site internet.

Les habitants qui le souhaitent peuvent recevoir sur leur messagerie internet des informations communales, notamment les alertes météorologiques et les manifestations à venir sur notre commune. Si ces informations vous intéressent, merci de nous communiquer votre adresse e-mail. Elle restera confidentielle et ne sera utilisée que pour des informations municipales.

La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies... Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune.

Site internet : www.rioux-martin.monclocher.com



En couverture: jardin de Cairnhill. « Installation » par Joss Burke, « Trompe-l'œil » par Clotilde Valprémit, « Les poules » par Pamina Stewart. Jardin de la Lézardière, Yves-Michel Foucaud.

ÉTAT CIVIL

Mariage

– Nicolas DEON et Céline FAURE, domiciliés aux Ecos-sais du Bourg, le 17 février 2018.

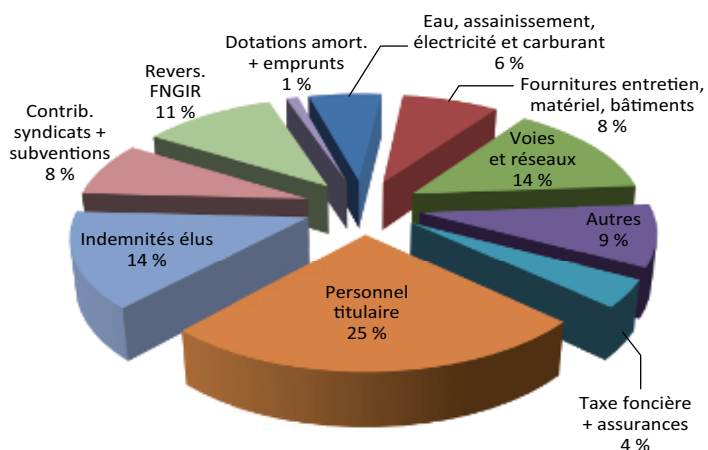
Décès

- M. Jean-Paul MAÏS, domicilié Bois Guichard, le 13 février 2018 à Saint-Michel (16).
- Mme Fabienne SUBILLAUD, domiciliée le Bourg, le 8 mars 2018 à Berneuil (16).
- Mme Marie-Thérèse ROBERT, domiciliée le Maine Marreau, le 1^{er} avril 2018 à Boscamnant (17).
- Mme Solange MAÏS, domiciliée le Bourg, le 9 juin 2018 à Berneuil (16)
- Mme Marie-Reine Yanique BODET, domiciliée à Sauvignac (16), le 6 juillet 2018 à Rioux-Martin

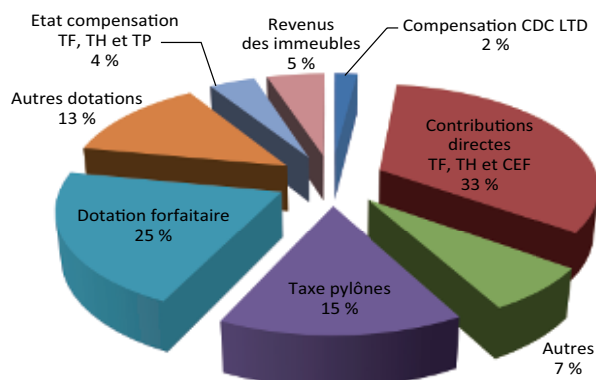
BUDGET

Budget réalisé en 2017, section fonctionnement

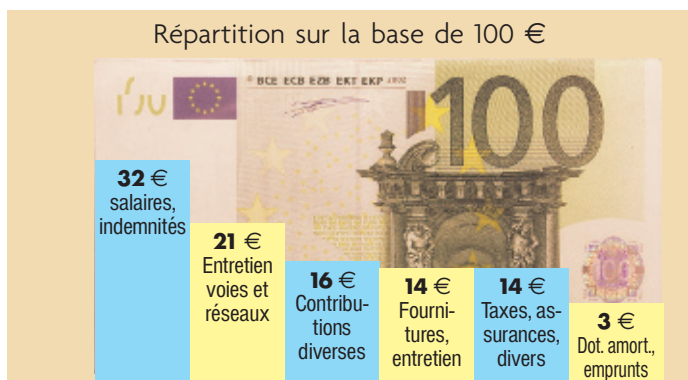
Dépenses de fonctionnement année 2017



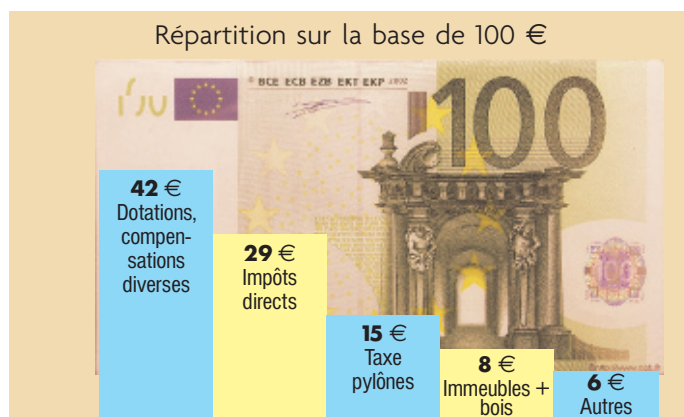
Recettes de fonctionnement année 2017



Répartition sur la base de 100 €



Répartition sur la base de 100 €



La CAF (capacité d'auto financement, qui permet de rembourser les emprunts et d'investir) de la commune est de 25 % (la moyenne des communes est entre 10 et 15 %).

Budget primitif 2018

Le budget primitif 2017 de la commune de Rioux-Martin, fonctionnement dépenses et recettes (équilibré à 384 858 €) et investissement recettes et dépenses (équilibré à 159 895 €), a été voté le 4 avril 2018.

Travaux et achats d'investissement prévus en 2018 (montants TTC)

- ✓ Aménagement sécuritaire des entrées et du bourg de Rioux-Martin, phases 2 et 3: 36 033 € (frais d'études 8 800 €, effacement des réseaux aériens 27 233 €).
- ✓ Espace ludique et sportif, dans les jardins de la mairie : 1 010 €. Finalisation du projet cette année avec installation d'une balançoire (1 000 €).

- ✓ Restauration des pistes de défense des forêts contre les incendies (DFCI), dernière tranche (remise en état de 2 pistes, création d'une desserte forestière et d'une aire de stockage du bois): 100 338 € (subventions accordées à hauteur de 80 % du hors taxe).

- ✓ Numérotation des habitations, noms de rues et de hameaux (achat et installation des plaques de rue et des numéros): 8 000 €.

Taux d'imposition 2018

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 4 avril 2018, a décidé de ne pas augmenter le taux des 3 taxes communales pour l'année 2018. Les taux restent donc:

Taxe d'habitation: 8,22% (16,92% en 2013 mais depuis 2014 8,70% sont récupérés par la CDC Lavalette Tude Dronne).

Taxe foncier bâti: 13,44%

Taxe foncier non bâti: 36,20% (1,74% sont récupérés par la CDC depuis 2014).

Restauration des pistes de DFCI tranches 2 et 3

Les travaux de mise aux normes de pistes forestière sur la commune de Rioux-Martin ont débuté en 2015 avec la tranche 1, finalisée en 2016.

Les travaux de la tranche 2 et de la tranche 3 seront réalisés en 2018 car des travaux préalables ont été nécessaires :

- ✓ Bornage des pistes existantes et de la piste à créer (octobre 2017)
- ✓ Abattage des arbres présents sur les pistes à agrandir ou à créer (décembre 2017)
- ✓ Débroussaillage des pistes, dépose et repose d'une clôture (juin 2018).

Ces travaux concerneront les pistes suivantes :

- ✓ La piste de DFCI qui sera remise aux normes, entre la route départementale n° 135 et la voie n° 4 communale de Chez Gerbeau, sur 1 170 mètres linéaires,
- ✓ La desserte forestière, entre la piste de DFCI ci-dessus et la voie n° 4 communale de Chez Gerbeau : restaura-

tion et remise du chemin dans son assise, sur 810 mètres linéaires,

✓ Création d'une desserte forestière entre route départementale n° 135 et la voie n° 4 communale de Chez Gerbeau, vers la tour incendie, permettant de desservir des parcelles enclavées, sur 970 mètres linéaires.

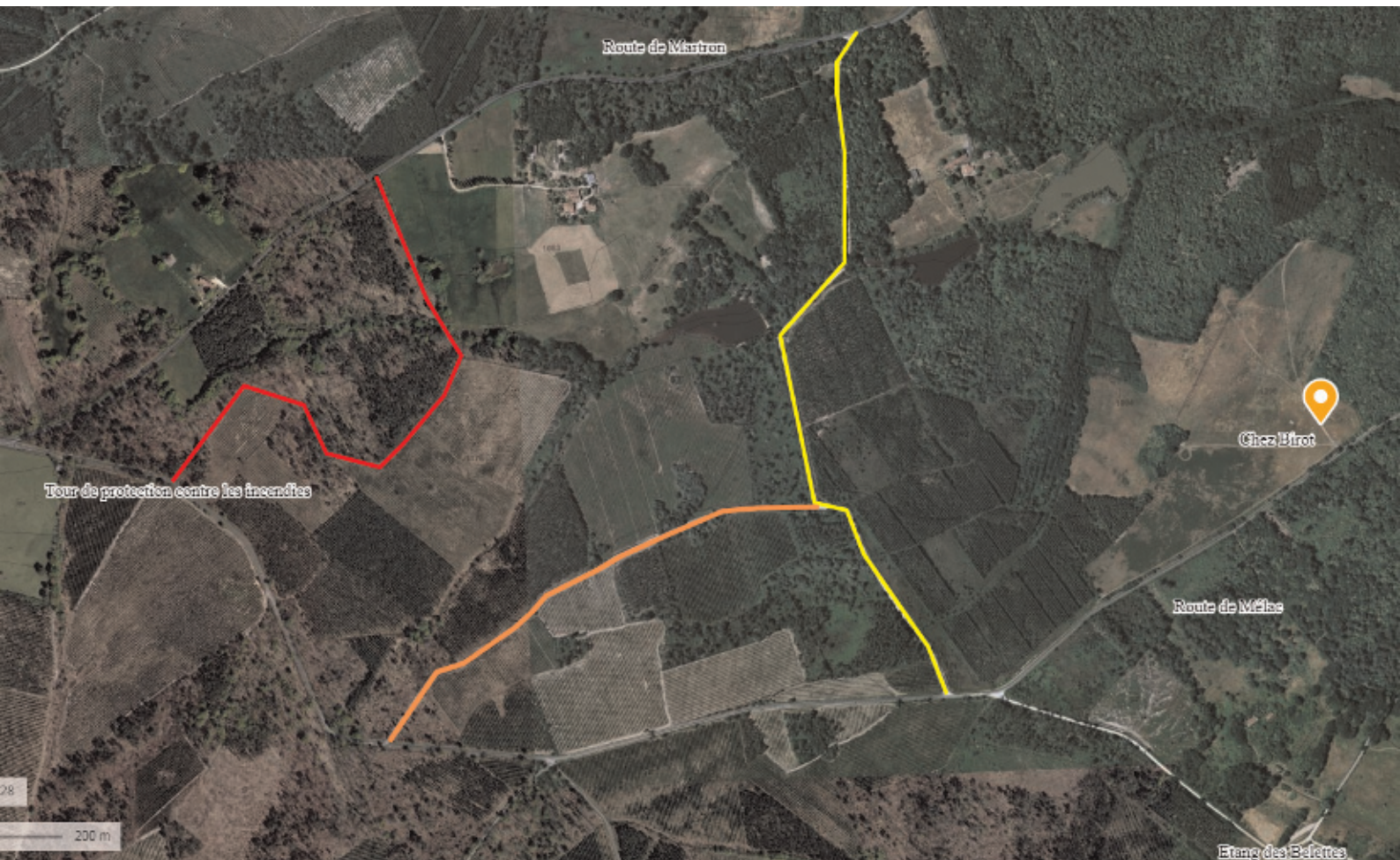
✓ Création d'une aire de stockage pour le bois Chez Birot.

Un marché à procédure a été lancé avec notre maître d'œuvre, la coopérative forestière Alliance Bois Forêts. La consultation des entreprises a eu lieu en juillet 2018. Les travaux débuteront mi-septembre 2018 et dureront un mois environ.

Afin d'assurer la clause de garantie de parfait achèvement des travaux de l'entreprise qui sera retenue et de garantir la pérennité des ouvrages, **ces pistes seront fermées un an minimum à la circulation de tous véhicules à moteur et des chevaux.**

Le non-respect de cette clause entraînerait l'annulation de la garantie de parfait achèvement des travaux.

Coût estimatif des travaux et de la maîtrise d'œuvre : environ 100 000 € TTC, financé à hauteur de 80 % du hors taxe par l'Etat (fonds européens).



Biens vacants et sans maître : vente au plus offrant des parcelles WK 52 et 55, aujourd'hui communales

Les trois parcelles suivantes :

- ✓ WK n° 52, au lieu-dit Bodinot, superficie de 4 a et 30 ca,
- ✓ WK n° 55, au lieu-dit Sous Bodinot, superficie de 24 a et 13 ca,
- ✓ WK n° 59, au lieu-dit le Sablon, superficie de 21 a et 92 ca,

étaient vacantes et sans maître car leur propriétaire, M. Jean Mousset, serait décédé en 1935. La succession est donc ouverte depuis plus de 30 ans, sans qu'aucun successible ne se soit manifesté. C'est pourquoi le conseil municipal, lors sa réunion du 5 avril 2016, a décidé de lancer la procédure «biens vacants et sans maître», pour ces parcelles présumées abandonnées.

Un arrêté du maire constatant la vacance des biens a été publié dans les annonces légales de la presse locale et a été affiché en mairie et sur le site internet depuis le 13 août 2016. Personne ne s'est manifesté suite à ces mesures de publicité.

Cette procédure, débutée en 2011, a été finalisée par la prise de l'arrêté communal portant incorporation des parcelles présumées vacantes à Bodinot.

Cet arrêté fixe la valeur de ces immeubles comme suit :

- ✓ Parcelle WK n° 52 (430 m²), parcelle nue, située en bordure de la voie communale dans le village de Bodinot, constructible, valeur : 5 158 €.
- ✓ Parcelle WK n° 55 (2 413 m²), située sous le village de Bodinot : parcelle boisée de feuillus, avec quelques vieux chênes et résineux, dont des pins exploitables, valeur : 1 913 €.
- ✓ Parcelle WK n° 59 (2 192 m²), située avant le village de Bodinot, parcelle boisée de feuillus : taillis de châtaigniers sous futaie, de chênes (bois de chauffage) et de résineux dont des pins exploitables, valeur : 1 409 €.

Deux de ces trois parcelles, aujourd'hui communales, n'ont pas d'intérêt particulier pour la collectivité (la WK n° 52 et la WK n° 55), c'est pourquoi le conseil municipal a décidé de les mettre en vente, avec une mise à prix minimum :

- ✓ le prix minimum de la parcelle WK n° 52 est de 5 158 €, en aucun cas le bien ne pourra être cédé à un prix inférieur à cette somme,
- ✓ le prix minimum de la parcelle WK n° 55 est de 1 913 €, en aucun cas le bien ne pourra être cédé à un prix inférieur à cette somme.

Une annonce sera affichée à l'entrée de la mairie, sur le panneau d'affichage à la halte aux randonneurs et sur le site internet de la commune. Les propriétaires mitoyens de chaque parcelle en seront également informés par courrier.

La procédure s'effectuera de manière transparente de la même manière que pour un marché public :

Chaque acquéreur remettra une *offre sous pli cacheté*. Les plis seront enregistrés sans être ouverts, l'enveloppe devra mentionner «Vente de la parcelle WK 52 ou 55». La date limite de remise des plis est fixée au 15 septembre 2018.

Une séance d'ouverture des plis sera organisée par la commission « Appel d'offres ».

Tous les frais liés à la vente de parcelle (frais de bornage éventuels et acte de vente chez un notaire) seront supportés par les acquéreurs.

Les personnes intéressées peuvent dès à présent remettre leur offre sous pli cacheté à la mairie.



Aménagement sécuritaire et paysager du bourg, échancier et plan de financement définitif

Les travaux d'aménagement sécuritaire et paysager du bourg de Rioux-Martin, tranche 2 et 3, débiteront au 1^{er} semestre 2019.

“ Echancier de l'opération

- ✓ **Changement des canalisations d'eau vétustes** sous la route du Pont Tamisé et la rue du Patureau, entre le 11.6.2018 et fin juillet 2018, travaux réalisés par le SIAEP du Sud Charente, via l'entreprise Agur.
- ✓ **Fin juin : hydrocurage et inspection** avec une caméra du **réseau d'eau pluviale** le long de la RD 20 par l'entreprise Dutarte assainissement. Une réfection du réseau d'eau pluviale, sous la RD, sera certainement à prévoir.
- ✓ **Effacement des réseaux électriques et téléphoniques**, par le SDEG 16, en septembre 2018.
- ✓ **Consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement** en octobre-novembre 2018.
- ✓ **Signature du marché** avant la fin d'année 2018.
- ✓ **Démarrage des travaux** à partir de mars 2019, pour un achèvement au mieux fin juin 2019.

Coût prévisionnel et plan de financement mis à jour : 370 006 € HT, soit 444 007 € TTC

Dénomination des voies et numérotation des boîtes aux lettres

Comme cela a été évoqué dans les précédents bulletins communaux, le conseil municipal de Rioux-Martin a engagé une action pour obtenir un meilleur adressage dans notre commune. En accord avec les services de La Poste Courrier, le conseil municipal a établi, suivant un cahier des charges précis, le répertoire des adresses.

Votre nouvelle adresse vous sera transmise par courrier. Cette nouvelle adresse va contribuer à mieux localiser votre habitation, à améliorer la distribution de votre courrier, de vos livraisons et les contacts avec vos différents correspondants ainsi que **l'intervention des services d'urgence.**

Un délai maximum de **six mois** nous semble acceptable pour vous permettre d'informer l'ensemble de vos correspondants : services officiels ou cercles de connaissances (voir guide de communication de votre nouvelle adresse). Cinq cartes « diffusez votre bonne adresse » vous sont fournies à cet effet.



Aménagement du bourg : plan de financement prévisionnel mis à jour

| Organismes et origine | Postes subventionnables HT | % des dépenses subventionnables | Montant HT acquis |
|--|--|---------------------------------|-------------------|
| Etat | Projet global, sans le goudronnage de la RD 20 et de l'entrée Nord, 341 363 € | 31 % | 105 822 € |
| Pays Sud Charente / contrat de ruralité | Projet global, sans le goudronnage de la RD 20 et de l'entrée Nord, 341 363.50 € | | 0 |
| Conseil Départemental de la Charente, schéma du bâti | Place de l'Église, 63 605 € | 77,67 % | 49 400 € |
| Conseil Départemental de la Charente, amendes de police | Aménagements sécuritaires : halte aux randonneurs, entrées du bourg (RD 20 et 462), ponts, RD 20 (sans goudronnage), VC6 et VC 110, 269 058.50 € | | 0 |
| Conseil Départemental de la Charente, fonds de concours voirie | Bande de roulement de la RD 20 + entrée Nord en enrobé, 37 290 € | 61,95 % | 23 100 € |
| Réserve parlementaire Nicole Bonnefoy | Projet global, sans le goudronnage de la RD 20 et de l'entrée Nord, 341 363.50 € | 2,93 % | 10 000 € |
| Autofinancement Rioux-Martin | Projet global, 370 006.50 € | 49,10 % | 181 683 € |

Votre maison doit être équipée d'une **boîte aux lettres normalisée** implantée en limite de propriété (c'est-à-dire accessible depuis le domaine public). L'accès à votre boîte doit s'effectuer par une voie carrossable et ouverte à la circulation publique. Afin que votre courrier soit bien distribué, il est également indispensable d'afficher sur votre boîte tous les noms des membres de votre foyer.

Les numéros, fournis et installés par la commune, seront distribués prochainement. Ils seront placés sur votre boîte aux lettres, à proximité de la voie publique ou à l'entrée de votre propriété (portail, barrière, pilier, mur le long de la voie).

Pour ceux qui auraient besoin de plus amples précisions,

les services de La Poste Courrier, le secrétariat de la mairie ainsi que les élus se tiennent à votre disposition. Les plaques de rue seront également mises en place rapidement par la commune.



Vie communale

“ Chasse aux œufs et inauguration de l'espace ludique le lundi 2 avril 2018

En ce lundi de Pâques et pour la quatrième année, la municipalité de Rioux-Martin a organisé une chasse aux œufs, pour les enfants de la commune, dans les jardins de la mairie. Un apéritif pour petits et grands a clos cette matinée. Une quinzaine d'enfants et leurs parents ont récolté une centaine d'œufs, cachés un peu partout dans les jardins.

La matinée s'est clôturée à l'aire de jeux et autour d'un verre dans les jardins de la mairie.



“ 6^e édition du repas de village

Environ 60 convives, résidents de Rioux-Martin, famille et amis, se sont retrouvés le dimanche 17 juin pour la 6^e édition du repas de village, sous le préau et dans les jardins de la mairie, pour une journée placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

La municipalité a allumé le four à pain la veille, installé tables et bancs. L'apéritif a été offert par les élus. Chacun, venu avec une de ses spécialités culinaires, cuites ou à faire cuire dans le four à pain, a pu découvrir les spécialités de ses voisins. Un buffet riche et copieux a ainsi été partagé par les habitants de Rioux-Martin.

L'après-midi s'est poursuivie avec des jeux, des promenades en calèche avec l'association ATRAIT et des échanges entre voisins.

Rendez-vous est pris pour le printemps prochain!



“Rendez-vous aux jardins les 1^{er}, 2 et 3 juin 2018

Les 1^{er}, 2 et 3 juin 2018, près de 2 200 parcs et jardins s'ouvrent à la promenade partout en France.

En Charente 39 jardins se sont ouverts au public, dont 2 sur notre commune, qui ont accueilli près de 200 visiteurs.

■ Cairnhill, jardin ouvert uniquement pour la manifestation «Rendez-vous aux jardins»

Chez Bariot. Tél: 05 45 78 73 31.

Site internet: <http://jardin-cairnhill.tumblr.com/>

Depuis 2014 l'artiste Joss Burke et son compagnon le musicien Denis Aguera ont ouvert leur jardin pour l'évènement culturel «Rendez-vous aux jardins».

Le jardin est baptisé «Cairnhill» d'après le nom de la maison des arrière-grands-parents de Joss à Dublin. Le terrain est aménagé et entretenu en faveur de la biodiversité dans une démarche respectueuse de l'environnement. C'est un refuge pour les oiseaux et des abeilles y sont installées en ruche et à l'état sauvage.

Chaque année, des artistes sont invités à travailler à Cairnhill pour l'évènement «Rendez-vous aux jardins», d'après un thème donné par la Direction régionale des affaires culturelles. Cette année, sous le thème «L'Eu-



«Les poules» en osier
par Pamina Stewart



Installation par Joss Burke

rope des jardins», les artistes locaux Clotilde Valprémit de Rioux-Martin et La Compagnie des Arts Potagers de Chatignac ont participé pour la première fois.

En 2018, les étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne ont été invités à montrer leur travail dans le jardin, pour un projet en cours entre l'université de Bordeaux Montaigne et la Birmingham City University. Ce projet est initié par Joss Burke et Dominique Etna Corbal, qui travaillent ensemble dans un collectif d'artistes appelé Dialogue. En 2019, le groupe Dialogue exposera au Jardin botanique de Bordeaux, au Forum des Arts et de la Culture de Talence et aussi à Cairnhill.

■ Les Jardins de la Lézardière, ouvert en juin et septembre sur rendez-vous.

Le Bourg, tél.: 05 45 98 14 04 ou 06 28 27 55 04. Site internet: <http://jardin-de-lalezardiere.moonfruit.fr/>

Ce jardin vivrier en permaculture et électroculture propose un jardin de curé avec ses carrés d'aromatiques rares et ses légumes oubliés, des recoins ombragés et des parties aux ambiances différentes.



Atelier initiation à l'apiculture



Visite de l'école maternelle de Chalais

Un Autre Regard en Argentonne

Cette année, Un Autre Regard en Argentonne, Daniel, Isabelle et ses amis âniers ont décidé d'organiser ensemble la marche du Brin d'aillet 2018.

Cette manifestation a rencontré un vif succès. En effet, près de 200 marcheurs ont parcouru les chemins de Rioux-Martin, accompagnés d'une dizaine d'ânes.

Des jeunes et moins jeunes bénévoles ont rejoint les rangs d'Un Autre Regard. Bienvenue!

Près de 150 repas ont été servis dans la bonne humeur dans la salle des fêtes.

Rendez-vous, le 30 septembre à partir de 16 h, pour le concert gratuit d'Arpeggione dans l'église de Rioux-Martin.

En attendant, la joyeuse équipe d'Un Autre Regard vous souhaite un bel été.



L'association ATRAIT

Les objectifs de l'association d'initiation à l'attelage de loisir restent les mêmes :

- ✓ Meilleure reconnaissance de notre activité au niveau départemental en participant aux réunions et aux formations du Comité Départemental du Tourisme Equestre de la Charente, en organisant des compétitions officielles, en participant à des compétitions et à des randonnées, et en participant activement à la vie locale (Jumping de Chalais, fête d'Yviers, manifestations et randonnées communales),
- ✓ Poursuite de l'entretien et de l'amélioration de notre site et de nos prairies,
- ✓ L'accueil des randonneurs équestres et proposition d'itinéraires,
- ✓ Poursuite du dressage de notre nouveau poney d'attelage « Cognac ».

Compétition de TREC, 21 juin 2018

En raison du risque sévère d'herpès vireux de type 1 (HVE1) et de type 4 (HVE4), sur le département de la Charente et en accord avec le CDTE 16 nous avons décidé d'annuler la compétition de TREC monté, championnat départemental de la Charente, prévue le 24 juin 2018 à Rioux-Martin.

Nous n'avons pas les moyens matériels et humains de mettre en place les mesures préventives nécessaires lors de l'épreuve. Ce concours est reprogrammé, en accord avec le CDTE 16, organisatrice du challenge TREC de la Charente, au dimanche 14 octobre 2018.

Activité 1^{er} semestre 2018

- ✓ Assemblée générale de l'association le 16 février 2018,
- ✓ Organisation d'une randonnée attelée et montée le dimanche 25 mars 2018 autour de Saint-Quentin-de-Chalais,

- ✓ Aide de 3 bénévoles de l'association lors du repas du 1^{er} mai 2018 du brin d'aillet, organisée par l'association Un Autre Regard en Argentonne,
- ✓ Participation d'une équipe lors du TREC monté de Pressignac le 8 avril 2018,
- ✓ Baptême en calèche lors de la journée famille de l'école Castel Marie, le dimanche 29 avril 2018,
- ✓ Participation de cavaliers et d'un attelage lors de la fête d'Yviers le dimanche 17 juin 2018,
- ✓ Baptême en calèche lors du repas de village le 17 juin 2018,
- ✓ Nettoyage du site et organisation d'une randonnée en interne le 24 juin 2018.

Nouveau conseil d'administration élu lors de l'AG du 12 février 2018

Audrey MATHIEU, présidente
Joël CHARBONNIER, vice-président
Lisa MOUCLIER, secrétaire
Patrice MARCHADIER, secrétaire adjointe
Géraldine NADAUD, trésorière,
Samuel CORNILLIER, trésorier adjoint,
Pierre SILANES, de l'ASCAC, membre du conseil d'administration
Joël BONIFACE, membre du conseil d'administration, Président d'honneur
Sarah BERNARD, représentante de la commune de Rioux-Martin

Autres manifestations et prévisions 2 semestre 2018

- ✓ **Septembre 2018** : participation à « Charmant à Cheval » : randonnées et participation aux compétitions de TREC monté et attelé.
- ✓ **14 octobre 2018** : compétition officielle de TREC monté
- ✓ **Mi-décembre 2018** : participation au Noël des enfants de la commune de Rioux-Martin. Promenade des enfants, en compagnie du Père Noël.



Le chantier d'insertion PASS Sud Charente

“ C'est quoi un chantier d'insertion ? “ Bilan du 1^{er} semestre 2018

Les chantiers d'insertion sont des dispositifs conventionnés par l'Etat et le Conseil départemental ayant pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Le chantier d'insertion organise l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle.



“ Que font les personnes du chantier d'insertion de PASS Sud Charente à Rioux-Martin ?

Différentes activités sont support du chantier :

L'entretien des communes de Rioux-Martin, Saint-Avit, Saint-Laurent-des-Combes, Bonnes, Chalais (espaces verts, petite maçonnerie, entretien voirie, entretien des cimetières)

Entretien des bâtiments communaux de Rioux-Martin (mairie, salle des fêtes, bureaux, église, locaux techniques)

Entretien des berges de rivières (bassin versant Dronne aval et bassin versant du Né).

Participation au montage et démontage de diverses manifestations pour l'association ATRAIT et Un Autre regard en Argentonne.

Entretiens des sites appartenant à des structures collectives, pour la CDC Lavalette Tude Dronne (site de Poltrot, écoles et crèches), pour l'ASAI de Rioux-Martin (étang des Belettes)

Prestations extérieures pour des particuliers (entretien des espaces verts)



■ Acquisition du matériel électrique

Le projet d'acquérir du matériel électrique, pour respecter l'environnement, favoriser le confort des salariés et réduire les coûts de consommables, s'est concrétisé début 2018, avec l'achat de tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, souffleur et élagueuse. Pour cela, l'association a souhaité faire appel à l'État, à la Région et à l'Europe avec une part d'autofinancement. Pour rappel, les objectifs de ce projet sont :

Améliorer les conditions de travail.

Développer l'accessibilité et faciliter l'intégration du public féminin.

Promouvoir une politique de développement durable.

Diminuer les coûts de carburant et lubrifiant.

Diminuer la pénibilité au travail.

Améliorer la rentabilité du chantier et l'autonomie financière de celui-ci.



■ Formations pour le 1^{er} semestre 2018

Les salariés du chantier bénéficient de formations individuelles de leur choix en lien avec leur projet :

✓ 6 salariés ont réussi la formation Perfectionnement tronçonneuse-débroussailleuse.

✓ 2 salariés ont obtenu leurs Permis BE (remorque).

✓ 6 salariés ont bénéficié de la formation CACES 8, 4 salariés l'ont obtenu.

Au-delà des formations individuelles, l'accompagnatrice socioprofessionnelle permet aux salariés, grâce à des partenariats (Mutualité sociale agricole, Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie), Espace numérique Sud Charente) de bénéficier d'interventions de professionnels sur les difficultés rencontrées dans leur vie quotidienne.

Pour le 1^{er} semestre 2018 :

✓ 4 salariés ont bénéficié de l'intervention de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie.

✓ 9 salariés ont participé à la présentation de la MSA, ainsi qu'au bilan de santé à la MSA.

✓ 9 salariés ont bénéficié de l'intervention d'une diététicienne sur 1 séance, les 2 prochaines séances auront lieu au 2^{ème} semestre.

Perspectives pour le 2^{ème} semestre 2018

✓ La diététicienne revient courant septembre 2018 pour 2 interventions.

✓ 10 séances auront lieu avec l'Espace Numérique Sud Charente au 2^{ème} semestre 2018, pour la maîtrise de l'outil informatique.

Les feux de plein air

Par arrêté préfectoral, et à compter du 1^{er} juin 2018, le brûlage des déchets verts ménagers est interdit toute l'année, sur l'ensemble du territoire du département.

L'annexe 4.2 «Formulaire spécifique aux conditions dérogatoires de brûlage des déchets verts ménagers» est caduque.

Les modalités suivantes restent inchangées :

- ✓ Interdiction d'incinération des déchets professionnels
- ✓ Promotion des systèmes de valorisation concernant le traitement des déchets verts (déchetterie, compostage, broyage)

- ✓ Interdiction de lâchers de lanternes

- ✓ Déclaration préalable en mairie: maintien du dispositif de déclaration préalable en mairie pour le brûlage des déchets verts agricoles, des résidus de la taille des vignes, de la gestion forestière, des déchets verts parasites ainsi que les feux d'artifice ou autres types de feux. Les feux en plein air soumis à une déclaration préalable en mairie seront interdits si le risque incendie est trop important ou en cas de prévision ou de constat d'un épisode de pollution.

Toute personne disposant d'une autorisation de la mairie devra consulter le serveur vocal mis à disposition (05 45 97 61 40) avant d'allumer un feu.

Passage au 1^{er} juillet 2018 de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h

L'entrée en vigueur de la mesure relative à limitation à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée sur les routes bidirectionnelles à chaussée non séparée s'est effectuée en Charente, comme sur le reste du territoire français, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Cette nouvelle mesure vise à diminuer le nombre d'accidents sur ce type de routes, en réduisant notamment la distance d'arrêt d'un véhicule, et à sauver des vies.



L'entretien des lignes téléphoniques aériennes

Un enjeu pour assurer la continuité du service universel de téléphonie

En zone rurale, le bon entretien du réseau de poteaux et de fils téléphoniques est crucial pour tous les utilisateurs du téléphone et d'Internet (ADSL)

Orange est réglementairement en charge du service universel de téléphonie filaire, et à ce titre doit impérativement veiller à la continuité de service des communications électroniques pour tous les utilisateurs, quel que soit leur opérateur.

Les frottements sur les câbles, ainsi que les chutes de branches en cas d'intempéries sont une cause importante de mauvais fonctionnement et peuvent entraîner des dommages de nature à interrompre les services de télécommunications.

Orange ne peut agir seul.

Depuis la loi de 1996 de réglementation des télécommunications, Orange ne dispose plus des prérogatives

d'élagage, contrairement aux entreprises de distribution d'énergie électrique. Il appartient aux propriétaires d'accomplir l'élagage des plantations situées aux abords du réseau, à une distance d'un mètre des lignes aériennes. Les maires disposent de moyens réglementaires pour faire intervenir des propriétaires qui négligent d'élaguer leurs haies et plantations.

Règles de sécurité : Il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux appartenant à Orange. Seuls les salariés Orange et les sous-traitants dûment missionnés sont formés à ce type d'opération et possèdent le matériel adéquat.

